Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1967)**

Heft 70

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public 70

Trotski et l'unité de la gauche

Les élections françaises, nous les avons vécues en franchises douanières, avec une certaine passion nous l'avouons. Les débats des postes périphériques prouvent que vit en France une liberté qui, en Suisse, s'est empesée à l'amidon de nos mœurs : on aime outre-Jura poser les questions directes. Imagine-t-on des conseillers fédéraux acceptant de répondre, à brûle-pourpoint, à des questions que téléphoneraient de simples auditeurs ? On trouve inconvenant, déjà, d'ouvrir la discussion quand un conseiller fédéral fait un exposé public. Qui porte un titre comme le sien ne se bat pas en duel, même oratoire, avec un simple citoyen. Ne pas déroger !

Mais il y a les joutes d'une part, et les résultats politiques. Au second tour, la gauche française a présenté des candidatures uniques, avec succès souvent, avec l'approbation de l'électorat de gauche. Ce regroupement est le sujet premier. Est-ce la fin du Grand schisme, l'abolition du Congrès de Tours ? Cette question est d'abord une question française et non pas suisse. A l'échelle nationale, helvétique, elle ne se pose pas vu la faiblesse des effectifs communistes. Dans une ou deux villes romandes seulement, le communisme est assez implanté pour qu'on puisse tirer quelques parallèles. Mais ils sont de faible intérêt. Pour deux raisons. En France, le parti communiste était mis hors du circuit politique; il avait beau représenter le 25 % de l'électorat français, ses voix étaient gelées. Rien de semblable en Suisse où par le jeu de la démocratie directe, le Parti du travail peut influencer des décisions concrètes; de même dans les parlements locaux, les élus communistes votent sur chaque objet et interviennent dans chaque majorité, chaque minorité. Nul escamotage donc. Ensuite, c'est la deuxième différence, en Suisse, la participation communiste au législatif, voire à l'exécutif, ne concerne que des parlements locaux de sorte qu'en cas de victoire de la gauche, aucun problème touchant la politique étrangère, économique ou les institutions ne serait en jeu.

Les discussions sur l'unité de la gauche en France nous concernent donc non pas par analogie des situations, mais idéologiquement.

L'obligation pour la gauche de s'unir a été imposée par le régime gaulliste. Paradoxe ! Le Parti communiste français rêve de proportionnelle, qui a les vertus du chacun pour soi, alors que les gaullistes choisissent le système majoritaire qui oblige, au deuxième tour, les formations de gauche à s'allier.

Mais la recherche de l'unité répond aussi à des exigences qui ne sont pas seulement momentanées, tactiques. Les situations nouvelles (en politique économique, en politique internationale) permettent de dépasser quelques vieilles querelles, tant mieux !

Toutefois, cette dynamique de l'unité ne devrait pas faire oublier certaines exigences, sans lesquelles on ne fera que du replâtrage. De ce point de vue, la presse de gauche française, style « Nouvel Observateur », par complaisance pour les réussites opérationnelles (avec réhabilitation de Guy Mollet) est en baisse de tonus.

La question de la démocratie, c'est-à-dire du respect de la minorité est une des questions traditionnelles que l'on pose aux leaders communistes. M. Waldeck Rochet répond avec son accent et selon son style stéréotypé que son parti est pour une démocratie vivante contre les monopoles capitalistes.

Aucune raison de soupçonner sa sincérité. Toutefois, il est des pierres de touche de la démocratie vivante. Une d'entre elles c'est l'objectivité historique. Ce souci de vérité signifie qu'on respecte autrui dans le passé. Or la falsification stalinienne de l'histoire révolutionnaire fut une des formes les plus scandaleuses du mépris humain.

On n'ose pas encore dire dans l'officialité communiste quel fut le rôle déterminant de Trotski dans la révolution de 1917.

Cette Révolution d'Octobre, capitale pour notre histoire, va être célébrée, cette année, avec solennité. C'en est le cinquantenaire. Célébrera-t-on l'action de Lénine seul ? Trotski sera-t-il toujours assassiné par le Guépéou ? Physiquement, ce fut en 1940, historiquement, ce sera jusqu'à quand ?

Il ne s'agit pas de réhabiliter ce qu'est devenu aujourd'hui le trotskisme, mais le Trotski de 1917.

Le respect de l'histoire, cinquante ans après, sera dans les différents partis communistes du monde un bon révélateur de leur attachement à certaines valeurs, dont a besoin, comme d'un oxygène, la démocratie.

«Minute» condamné

On sait qu'une série de procès opposaient M. Pierre Lazareff, directeur de France-Dimanche, à l'hebdomadaire d'extrême-droite, « Minute ».

« Le Monde », du 7 mars 1967, commente ainsi :

« Le 12 décembre 1966, M. Jean-François Devay, directeur de l'hebdomadaire « Minute », assigné en diffamation par M. Pierre Lazareff, directeur de « France-Soir », était condamné par la dix-septième chambre correctionnelle à un mois de prison avec sursis et au paiement de 60 000 francs de dommages et intérêts à la partie civile. Aussitôt, « Minute », dans son numéro du 15 décembre, annonça cette condamnation et donna un commentaire tel que M. Lazareff l'assigna à nouveau pour réitération des premières diffamations et lui réclama, cette fois, un million de dommages et intérêts.

Cette nouvelle demande conduisit « Minute », dans son numéro du 22 décembre, à un nouveau commentaire de cette action sous le titre « Lazareff en redemande ». M. Lazareff assigna encore. Le 29 décembre, « Minute » reprit une troisième fois son assaut et M. Lazareff lança une troisième assignation. Les trois affaires furent ainsi plaidées aux audiences des 31 janvier et 15 février derniers de la dix-septième chambre correctionnelle, qui a rendu mercredi les trois jugements qu'elles appelaient.

M. Jean-François Devay est condamné ainsi à trois nouvelles peines de deux mois de prison avec sursis et 5000 francs d'amende. M. Lazareff obtient dans chacune des affaires 50 000 francs de dommages et intérêts, dont la moitié, soit au total 75 000 francs, devront lui être versés aussitôt après signification du jugement par « exécution provisoire nonobstant appel ».

Cette succession de procès s'explique par une épreuve de force : il s'agissait de faire taire « Minute ». Mais D.P. est à l'origine du troisième procès. On se souvient encore de la vague de réprobation soulevée par l'article de « France-Dimanche » sur le suicide de Liliane Aubert. Comme un journaliste genevois avait souhaité que «France-Dimanche» fût obligé, en Suisse, de faire un procès pour justifier sa prose et comme il rêvait d'une arbitraire intervention de l'Etat, nous lui avions rappelé que lorsqu'on cherche le procès, nul besoin de recourir au Prince : il suffit de savoir tremper sa plume. Et nous avions joint l'exemple à la parole.

Cet article et cet exemple furent repris par le journal « Communauté » du parti chrétien-social. Genève, ville internationale, est plus près de Paris que Lausanne. De Genève, il parvint à « Minute », qui le cita; M. Lazareff fit le procès; il faut donc croire que l'exemple était bien choisi; il en coûta 50 000 francs (nouveaux francs) à « Minute ».

La justice française a la main lourde; mais « Minute », dans son genre, est du niveau de « France-Dimanche »; pas de quoi pleurer.

Plus injuste, à nos yeux, le fait que trois lignes de « Domaine public » rapportent 50 000 francs à M. Lazareff; le jour où nous mettrons la clé sur la corniche et fermerons l'établi, nous saurons que D.P. nous a valu tel déboire ou telle satisfaction, mais bien peu de bénéfices. Seul M. Lazareff en aura tiré, indirectement, cinquante briques. Quel talent !

Enfin, voyez comme toute chose peut faire des ronds dans l'eau, avoir des conséquences imprévisibles et même internationales. Notre maître de philosophie en aurait tiré une moralité.

Bi-mensuel romand
N° 70 13 avril 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Jacques Morier-Genoud
Marx Lévy
Christian Ogay

Le N° 71 sortira de presse le jeudi 27 avril 1967